



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance ordinaire du 2 février 2023

Délibération n°23-010

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES

Mémoire en défense – commission du contentieux du stationnement payant

Date de la convocation : le 25 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 33

Ayant donné procuration : 7

Absents excusés : 7

Absents : 0

L'an deux mille vingt-trois, le deux février, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise.

Étaient présents : M. Thierry BOUTARD, M. Atman BOUCHEKIOUA, Mme Françoise THOMERE, M. Bernard PÉGEOT, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Alexis LAMOUREUX, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Élisabeth JOURDAIN, M. Sylvain GILLET, M. Denis CHARBONNIER, M. Patrick DESCHAMPS, Mme Julie ELISSALDE, M. Stéphane ROUX, Mme Marie ARNOULT, M. Thierry PRIEUR, M. Guillaume HELLOCO, Mme Chantal BOUVIER DE LA MOTTE, M. Brice RAVIER, Mme Évelyne LAUNAY, Myriam SANTACANA, M. Rémi LEVEAU, Mme Sandra GUICHARD, M. Fabien ROZWADOWSKI, Mme Justine BÉCHET.

Absents Excusés : Mme Jacqueline MOUSSET donne pouvoir à M. Marc LEONARD, Mme Sylvie LADRANGE donne pouvoir à Mme François THOMERE, Mme Brigitte DEBRINCAT donne pouvoir à M. Thierry BOUTARD, M. Youness ZELMAT donne pouvoir à M. Jean-Louis VOLANT, Mme Katiana DAVEAU donne pouvoir à Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Claude VERNE donne pouvoir à Mme Myriam SANTACANA, Mme Isabelle GAUDRON donne pouvoir à M. Brice RAVIER.

Secrétaire de Séance : M. Marc LEONARD.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de la contestation des forfaits post-stationnement, les automobilistes ont l'opportunité de former un recours auprès de la commission du contentieux du stationnement payant (CCSP).

Le 24 octobre 2022, un automobiliste a formé ce recours auprès de la CCSP (dossier n°22134849) au prétexte qu'il n'avait pas reçu l'avis initial de forfait post-stationnement, souhaitant ainsi faire annuler la majoration reçue. La mairie d'Amboise entend donc produire un mémoire en défense prouvant que le prestataire en charge de l'envoi des avis, à savoir l'agence nationale de traitement automatisé des infractions, a bien expédié au propriétaire du véhicule l'avis initial ainsi que le titre exécutoire valant majoration.

Ce projet de délibération a recueilli l'avis de la commission Affaires Générales et Ressources Humaines le 23 janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 30 voix POUR, 2 CONTRE et 1 ABSTENTION :

- d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice auprès de la commission du contentieux du stationnement payant, dans le cadre du dossier n°22134849.

POUR : 30 (M. Thierry BOUTARD, Mme Jacqueline MOUSSET, M. Atman BOUCHEKIOUA, Mme Françoise THOMERE, M. Bernard PÉGEOT, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Élisabeth JOURDAIN, M. Alexis LAMOUREUX, Mme Sylvie LADRANGE, Mme Brigitte DEBRINCAT, M. Sylvain GILLET, Mme Marie ARNOULT, M. Thierry PRIEUR, M. Guillaume HELLOCO, Mme Chantal BOUVIER DE LA MOTTE, M. Brice RAVIER, Mme Évelyne LAUNAY, M. Rémi LEVEAU, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Myriam SANTACANA, M. Claude VERNE, M. Denis CHARBONNIER, M. Patrick DESCHAMPS, Mme Julie ELISSALDE, M. Youness ZELMAT, Mme Katiana DAVEAU, M. Stéphane ROUX)

CONTRE : 1 (Mme Justine BÉCHET)

ABSTENTION : 2 (Mme Sandra GUICHARD, M. Fabien ROZWADOWSKI)

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le secrétaire de séance,

Marc LEONARD

L'adjoint délégué aux Finances

Thierry BOUTARD

Maire d'Amboise

Président de la Communauté de
Communes du Val d'Amboise